Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20171211-17-140-P-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2017
Publication : 11/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 17/140/P

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2017

OBJET : PERSONNEL
Mise à jour du tableau des effectifs
Avancement de grade par la voie de la promotion interne (Catégorie B) - Avancement de grade sans examen professionnel (Catégorie A, B et C) - Avancement de grade avec examen professionnel (Catégorie B et C).

L'an deux mille dix-sept, le six du mois de décembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 30 novembre 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

Absents : Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Jacqueline BARTOLI à Florence VALLI ; Jean-Marie SANTONI à Antoine AQUATELLA ; Noëlle SANTONI à Michel DALLA SANTA ; Vanessa GIORGI à Sylvie CASANOVA ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Joseph TAFANI ; Jean-Baptiste SANTINI à Jean-François GIRASCHI ; Léa MARIANI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Marc ANDREANI à Gaby BIANCARELLI ; Marielle DELHOM à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commission Administrative Paritaire (CAP), pour les catégories A et B, qui s'est réunie le 07 novembre 2017 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse-du-Sud, a donné un avis favorable pour un avancement au grade de Technicien Territorial, par la voie de la promotion interne, pour un (01) agent de la Commune.

Les CAP, pour les catégories A, B et C, qui se sont réunies le 16 novembre 2017 ainsi que le 29 novembre 2017 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse-du-Sud, ont donné un avis favorable à des avancements de grade, avec examen professionnel, pour six (06) agents de la Commune ; et sans examen professionnel, pour soixante douze (72) agents de la Commune.

Afin de mettre en œuvre ces avancements de grade, il est nécessaire de procéder ainsi qu'énoncé dans les tableaux ci-après :

1/ AVANCEMENT DE GRADE PAR LA VOIE DE LA PROMOTION INTERNE POUR L'ANNÉE 2017

CATÉGORIE B

Promotion interne pour l'accès au grade de technicien territorial

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
01	Agent de Maîtrise Principal	35/35ème	01	**Technicien Territorial** *	35/35ème

* Décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié

2/ AVANCEMENTS DE GRADE AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 2017

CATÉGORIE C

Dispositions transitoires prévues par le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié par le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016

Nombre de grades modifiés suite à avancements : un (01) :

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
05	Adjoint Territorial Administratif de 2ème classe	35/35ème	05	**Adjoint Territorial Administratif de 1ère classe** *	35/35ème

* Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié

CATÉGORIE B

Dispositions transitoires prévues par l'article 15-1 du décret n° 2016-594 du 12 mai 2016

Nombre de grades modifiés suite à avancements : un (01) :

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
01	Rédacteur Territorial	35/35ème	01	**Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe** *	35/35ème

* Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié

3/ AVANCEMENTS DE GRADE SANS EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 2017

CATÉGORIE C

Dispositions transitoires prévues par le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié par le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016

Nombre de grades modifiés suite à avancements : six (06) :

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
49	Adjoint Territorial Technique de 2ème classe	40 à 35/35ème 01 à 32,30/35ème 01 à 32/35ème 02 à 31,30/35ème 02 à 28/35ème 01 à 26/35ème 01à 18/35ème 01 à 13/35ème	49	**Adjoint Territorial Technique de 1ère classe** *	40 à 35/35ème 01 à 32,30/35ème 01 à 32/35ème 02 à 31,30/35ème 02 à 28/35ème 01 à 26/35ème 01à 18/35ème 01 à 13/35ème

* Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
07	Adjoint Territorial Administratif de 2ème classe	35/35ème	07	**Adjoint Territorial Administratif de 1ère classe** *	35/35ème

* Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
03	Adjoint Territorial Administratif de 1ère classe	35/35ème	03	**Adjoint Territorial Administratif Principal de 2ème classe** *	35/35ème

* Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
01	Adjoint Territorial Administratif Principal de 2ème classe	35/3ème	01	**Adjoint Territorial Administratif Principal de 1ère classe** *	35/35ème

* Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
01	Adjoint Territorial d'Animation de 1ère classe	35/35ème	01	**Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe** *	35/35ème

* Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
07	Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Écoles Maternelles	35/35ème	07	**Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Écoles Maternelles** *	35/35ème

* Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié

CATÉGORIE A
Nouvelles dispositions en vigueur au 1er janvier 2017

Nombre de grades modifiés suite à avancements : un (01) :

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
01	Attaché Territorial Principal	35/35ème	01	**Attaché Territorial Hors Classe** *	35/35ème

* Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié

CATÉGORIE C
Nouvelles dispositions en vigueur au 1er janvier 2017

Nombre de grades modifiés suite à avancements : un (01) :

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'emploi créé	Quotité de temps de travail
03	Agent Territorial de Maîtrise	35/35ème	03	**Agent Territorial Principal de Maîtrise** *	35/35ème

* Décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 06 décembre 2017.

Le Conseil municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu la délibération n° 08/113/P du 22 septembre 2008 portant détermination du taux de promotion pour les avancements de grades au sein d'un même cadre d'emplois,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour les Catégorie A, B et C, séance du 16 novembre 2017 – Avancements de grades sans examen professionnel 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 04 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de modifier le tableau des effectifs, suite aux avancements de grade pour les catégories A, B et C, par la voie de la promotion interne, pour un (01) agent de la Commune, avec examen professionnel, pour six (06) agents de la Commune ; et sans examen professionnel, pour soixante douze (72) agents de la Commune.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires se rapportant à ces divers avancements de grade seront inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet.
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		21
Nombre de procurations		11
Nombre de suffrages exprimés		32
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD